



RÈGLEMENT TOURNOI DUO VAUDOIS

1. Le tournoi DUO vaudois se déroule en deux parties normales en 3 minutes par coup jouées sur une journée, un weekend. Le tournoi DUO est inclus dans un TH2 individuel homologué. Il est organisé tous les deux ans par le comité AVCS ou/et un club membre de l'AVCS.
2. Le tournoi DUO est ouvert à tous les joueurs affiliés à la FSSc ou autre Fédération affiliée à la FISF. Le résultat individuel comptera comme pour tout tournoi homologué, aussi bien au niveau suisse qu'international.

Les joueurs peuvent s'inscrire individuellement sur le site de la FSSc, mais pour être classés dans le tournoi DUO, ils doivent donner la composition de leur équipe lors de l'inscription.

3. Les personnes non-licenciées auprès de la FSSc peuvent également participer mais doivent obtenir une licence journalière auprès de la FSSc selon le règlement édicté à ce sujet par la FSSc sur le site « www.fssc.ch ».
4. Pour qu'une équipe soit admise à participer, la somme des séries des deux joueurs ne doit pas être inférieure à l'indice 5.
5. Les frais et bénéfices appartiennent à l'organisateur. La nature de la dotation est choisie par l'organisateur.

La dotation minimale est la suivante :

- Aux 3 premiers du classement individuel.
- Aux 3 premiers duos constitués de joueurs issus de clubs vaudois affiliés à l'AVCS.
- Au premier duo non-entièrement constitué de joueurs issus de clubs vaudois affiliés à l'AVCS.
- Au premier duo constitué de Jeunes, vaudois ou non (catégories Juniors et en-dessous).

Les prix sont cumulables. Les informations concernant les prix devront être mentionnées dans l'invitation.

6. Le club organisateur fixe le prix d'inscription conformément aux règles en vigueur à la FSSc pour les tournois individuels.
7. Les conditions de jeu sont celles des compétitions officielles. La double-correction est faite sur place, sans délai.
8. Pour les deux parties, les joueurs sont placés de 1 à X pour les 1^{ers} joueurs des équipes et de X+1 à 2 X pour les 2^{èmes} joueurs (par exemple de 1 à 20 et de 21 à 40). Les joueurs individuels sont placés après les duos. Les joueurs ne changent pas de place entre les deux parties.
9. La commission d'appel est annoncée avant le début de la compétition. Elle est composée de trois membres et d'un membre suppléant, appelé si un des membres de la commission est lui-même concerné par un litige. Ces quatre personnes, issues de clubs différents, doivent avoir été consultées auparavant et avoir accepté cette mission. La commission d'appel peut être demandée par un joueur, un arbitre ou un double-arbitre. Ses décisions sont sans appel.

10. Les organisateurs doivent afficher le classement DUO et individuel de chaque manche et le classement général complet DUO et individuel au moins à un endroit. Les scores affichés doivent être officiels (corrigés après règlement des litiges). Un joueur qui ne serait pas d'accord avec le score indiqué a toutefois le droit d'introduire une réclamation avant le début de la manche suivante. Il sera dans ce cas procédé à une vérification rapide des scores du joueur.
11. Après chaque manche, le juge-arbitre doit annoncer les 5 premières équipes DUO de la manche. Dès la 2ème manche, il doit annoncer les 5 premières équipes du classement général.
12. Si deux équipes ou plus terminent ex aequo à des places récompensées du classement final du tournoi DUO, elles seront départagées par addition des places des 2 joueurs de chacun des duos ex aequo. Le plus petit total l'emporte. A défaut, la différence se fera au nombre de tops cumulés sur les 2 parties.
13. Les résultats finaux ne doivent pas être affichés avant la proclamation officielle des résultats. Ceux-ci sont lus en commençant par la dernière équipe classée et en finissant par la première. Le classement individuel sera quant à lui affiché.
14. Tout litige ou cas non prévu par le présent règlement sera analysé et traité par le comité de l'AVCS.

AVCS/JPF/février 2022
AVCS/YC/octobre 2023
AVCS/mai 2024